



DELTA Actualité

Janvier 2009



Chères adhérentes, chers adhérents et futur(e)s adhérent(e)s,

Nous vous présentons nos meilleurs vœux et vous souhaitons une excellente année 2009

La ZAC

Nous avons appris par voie de presse que la Communauté de Communes des Etangs relançait un énième projet de Zone d'Activité sur le territoire de la commune des Essarts le Roi (Projet de la Zone d'activité des Etangs anciennement nommé Zone du Gros Chêne). Des aménageurs financiers y seraient associés.

L'association DELTA a réalisé une analyse sur ce type d'aménagement (dossier ZAC de DELTA sur notre site <http://delta78.free.fr>) et vous avez été très nombreux à exprimer votre refus d'une zone d'activité lors de l'enquête publique. Malgré cette opposition clairement exprimée, pourquoi cet acharnement de la part d'élus et Aménageurs à vouloir créer des zones d'activités qui trop souvent se transforment en cimetières industriels ?

L'association DELTA, Agréée pour la Protection de l'Environnement par la Préfecture a demandé à la CCE d'être impliquée dans les travaux d'un tel projet, de manière à ce que vos idées et positions sur le sujet soient prises en compte

Pour essayer de trouver des réponses, nous vous proposons un petit *historique* sur l'origine de nos communes.

Cette lente évolution débute à la **création de la commune le 14 décembre 1789**. Avant la Révolution française, il n'existait pas d'entité comparable à la commune. La France avec 25 millions d'habitants était le pays le plus peuplé d'Europe. L'Assemblée Nationale de l'époque a voté une loi créant les communes désignées comme la plus petite division administrative en France

Mais la municipalité n'était pas élue démocratiquement, elle était généralement aux mains de quelques riches familles bourgeoises. Il est donc plus juste de parler d'oligarchie plutôt que de démocratie communale. Il n'y avait pas non plus de statuts homogènes pour les chartes communales. Chaque ville avait la sienne et donc son organisation spécifique.

La gouvernance qui suivit cette loi souhaitait bâtir une société nouvelle où chacun serait l'égal de l'autre et où la raison l'emporterait sur la tradition et le passéisme. Aussi mirent-ils en place des divisions administratives strictement identiques dans tout le pays. La totalité du territoire français fut divisé en **départements** eux-mêmes divisés en districts, cantons et communes. Toutes ces **communes** avaient exactement le même statut. Elles recevaient un conseil municipal élu par les habitants et un maire pour la diriger.

Le terme de « commune », au sens de l'administration territoriale contemporaine, est imposé par le décret de la Convention nationale du 10 brumaire an II (31 octobre 1793) : « *La Convention nationale, sur la proposition d'un membre, décrète que toutes les dénominations de ville, bourg ou village sont supprimées et que celle de commune leur est substituée* ».

Delta - Association loi de 1901 - déclarée le 29 janvier 2002 sous le N° 2/06652 à la sous-préfecture de Rambouillet
Association agréée pour la protection de l'environnement

Siège social 64 bis, rue de la haie aux vaches, St-Hubert 78690, Les Essarts-le-Roi - Tél 01 34 84 68 07 - email : delta78@free.fr

La France est de loin le pays possédant le plus grand nombre de communes en Europe.

Au 1er mars 2008, la France comptait 36 783 communes.

L'Allemagne réunifiée n'en compte que 12 291 pour une population un tiers plus grande.

L'Italie en a 8101 pour une population sensiblement comparable

En France métropolitaine, 31 927 communes ont moins de 2 000 habitants (regroupant 25,3% de la population totale), 3 764 entre 2 000 et 10 000 habitants (25,5%), 762 entre 10 000 et 50 000 habitants (25,3%), 102 entre 50 000 et 200 000 habitants (14,4%), 10 plus de 200 000 habitants (8,9%). Par ailleurs, plus de 10 000 communes ont moins de 200 habitants.

Aujourd'hui, les périmètres des communes françaises sont restés très proches de ce qu'elles étaient lors leur création à la révolution française.

Pourtant, l'échelon communal a connu d'importants changements au cours des premières années du XXIe siècle. Les nouvelles structures intercommunales, conçues pour résoudre les problèmes d'un pays ayant des communes trop petites et trop nombreuses, ont connu un réel emballement.

Les structures intercommunales sont au nombre de trois :

- La communauté de communes, pour les communes rurales
- La communauté d'agglomération, pour les villes moyennes et leurs banlieues
- La communauté urbaine, pour les grandes villes et leurs banlieues

Les attributions qui leurs sont confiées sont généralement la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que l'adduction d'eau courante. Les communes suburbaines s'associent souvent avec la ville centre pour la gestion des transports publics et la gestion des impôts locaux.

Quel avenir pour les communes ?

Les territoires communaux sont précisément délimités par le cadastre. Lors de leur création il y a 200 ans, les habitants des communes se déplaçaient à pied pour la majorité et à cheval pour certains. Le périmètre communal correspondait à peu près à leur cercle de déplacement. Les arrivées du chemin de fer puis de la voiture avec leurs progressions jusqu'à l'expansion de nos jours ont transformé notre mode de vie en élargissant ce cercle de déplacement, le rendant plus rapide, plus mobile et surtout plus grand. De ce fait, le citoyen, dans sa vie quotidienne, ne se limite plus aux territoires communaux. Aujourd'hui, le citoyen évolue dans un espace de vie qui lui est personnel et qu'il juge le plus favorable en fonction de ses activités, de ses attentes et de ses moyens de transport. Souvent utilisé pour définir cet espace, le terme "Bassin de vie" recouvre plusieurs réalités : bassin d'équipement, zone de chalandise, zone d'attraction ou de services, bassin de vie quotidienne ou bassin de proximité. La définition d'un bassin de vie induit le plus souvent l'identification d'une centralité au sein d'un territoire et une notion d'accessibilité à des services.

Il est difficile de faire émerger une géographie unique des bassins de vie, leur périmètre pouvant varier d'une thématique à l'autre : par exemple, un centre hospitalier ne recouvre pas le même territoire qu'un lycée. Le choix des habitants peut varier en fonction des services et biens qu'ils désirent ou selon des critères plus « Sociologiques » (habitudes, entourages par exemple) ou bien selon les facilités d'accès.

Néanmoins, l'aménagement territorial qui ne prend pas toujours en compte ces évolutions et privilégie trop souvent un hypothétique gain financier à court terme a entraîné et entraîne toujours des dysfonctionnements et de lourdes erreurs. Combien de communes alléchées par des promesses de taxes professionnelles ont échoué dans une recherche du profit au point d'être maintenant entourées de friches industrielles ou commerciales à jamais irréversibles laissant des bâtiments cubiques au bon soin des squatteurs et des tagueurs ?

Ainsi, la construction et la gestion des zones pavillonnaires, des zones d'activités et des zones commerciales se font au rabais et trop rapidement, au détriment de la qualité et de la pérennité, sur un modèle de raisonnement identique à la grande consommation. Une des conséquences est que les villes et les villages de France sont devenus génériques. Ils ont perdu leurs identités patrimoniales et régionales. Ainsi, du nord au sud, de l'est à l'ouest toutes les entrées ou sorties des villes et des villages se ressemblent. Elles se font souvent par les mêmes magasins ou zones d'activités dont l'architecture des bâtiments rappelle plus la forme de la boîte à chaussure que les ouvrages harmonieux et identitaires des régions que nos anciens ont su réaliser avec beaucoup moins de moyens que de nos jours.

Alors comment faire ?

La voie vers laquelle on se dirige n'est pas encore clairement définie. Quoi qu'il en soit, il est certain que le débat rebondira dans les prochaines années. Toutefois, il existe aujourd'hui quelques pistes

Le géomarketing est un des instruments de l'aménagement du territoire

Le géomarketing consiste en l'étude, la représentation cartographique et l'analyse de données sociodémographiques, comportementales, économiques, statistiques... d'une ou plusieurs populations (physiques ou morales) d'un territoire, afin d'améliorer la connaissance stratégique de ce territoire et d'optimiser sa gestion et son développement. Le géomarketing est un réel outil d'aide à la décision pour les entreprises, mais aussi pour les institutions publiques (collectivités locales, CCI, DDE...).

La démarche permet d'avoir une vision de l'implantation et du déplacement des entreprises et de produire une stratégie de prospection d'investissement. Elle permet aussi par exemple d'étudier l'effet d'une zone d'activité sur son environnement et d'en mesurer la pertinence. Ainsi, le géomarketing génère une influence sur l'opérationnel et évite une certaine forme de concurrence stérile entre communes voisines.

La commune, Quelle attente pour les habitants ?

Aujourd'hui les communes ont un rôle primordial pour les habitants. Ils attendent qu'elles répondent aux besoins de la gestion rigoureuse des villes et à l'administration de proximité. C'est là que la population peut accomplir la majorité des actes de la vie courante.

Les communautés de communes sont en réalité un patchwork de géographie limitrophe où chacun essaye de définir le rôle et l'action interne à cette communauté. C'est une strate supplémentaire à la recherche de son identité. Il sera donc préférable de considérer les regroupements par différents bassins de vie pour une meilleure efficacité.

Le financement des communes.

Bien qu'un projet gouvernemental prévoit de supprimer les taxes professionnelles ou de les substituer, il serait plus logique de répartir la contribution sur les bassins d'emploi, les zones de chalandises, les zones d'attraction. Ainsi chaque commune dont les habitants participeraient au fonctionnement et à l'essor des zones définies de façon géostratégique pourrait percevoir un pourcentage au prorata. C'est le principe de solidarité communal qui s'oppose au système actuel individuel et trop concurrentiel. Il ne faut plus implanter des ZAC pour la simple recherche de taxe mais parce qu'il y a un besoin et une convergence démographique.

Cette réflexion s'est construite sur des documents de

- ❖ **l'Assemblée Nationale,**
- ❖ **du Sénat,**
- ❖ **de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ile De France**
- ❖ **et de l'encyclopédie Wikipédia**

Les principales activités menées par l'association DELTA ces derniers temps sont :

Lettre au Président du conseil Régional (sujet : Espace agricole périurbain)

Lettre au Président du conseil Général (sujet : Retrait du projet de liaison RN12-RN10)

Lettre au Président de la Communauté de Communes des Etangs (Sujet : ZAC des Etangs)

Participation au Comité local d'Information et de Concertation pour le site SEVESO des dépôts de carburant de Coignières.

Représentation d'Yvelines Environnement à la Commission Départementale d'Orientation Agricole

Représentation d'Yvelines Environnement à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier

Représentation d'Yvelines Environnement à la Commission de nomination des Commissaires Enquêteurs

Le thème de notre prochain bulletin sera :
**l'agriculture mécanisée, intensive,
raisonnée et biologique**

La composition de notre bureau :

Jean-Marc RABIAN (président, 0134846807)

Jacques COMBELLES (trésorier)

Michel DEGROUX (secrétaire, 0134846308)

Roger MARS (vice-président)

Pierre-Jean JANIN (vice-président)

Nicolas DELATTRE

Pierre-Marie CORTOIS

